

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de ST GERVAIS SUR ROUBION
3- 2022 / N° 6**

SEANCE du 5 AVRIL 2022

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 13
Nombre de suffrages exprimés : 14
VOTES : Contre : 0 Pour : 14 Abstention : 0
Date de la convocation : 29/03/2022

L'an deux mil vingt-deux et le cinq avril à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ANDEOL Hervé, Maire.

Présents : ANDEOL Hervé, BONNET Annick, CARMICHAEL Benoit, ROUZET Christelle, BROCHIER Nicolas, MINDER Pascale, VIALATTE Jacky, LASSAGNE Cécile, DESPEYSSE Jocelyne, REBOUL Grégory, LAMBERT Daniel, ULIN Nicolas, MANENT Corinne

Absents excusés : VIAL Anne-Claire donne procuration à ANDEOL Hervé
GUILLEMINOT Jean- Pierre

Objet : Tarifs tables, bancs, copies et emplacement marché à compter du 1^{er} mai 2022

Suite à la commission finances du 30/03/2022, le bureau propose de modifier les tarifs ci-dessous à compter du 01/05/2022 :

Location de tables pour le week-end :	4 € la table
Location de bancs pour le week- end :	2 € le banc
Photocopie noir et blanc :	0.20 € la copie
Photocopie couleur :	0.30 € la copie
Emplacement marché :	Gratuit pour les habitants de St Gervais 100 € par an
Emplacement camions de pizza et autres camions	150 € par an

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité et après en avoir délibéré :

- **Accepte** les tarifs ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
A St Gervais sur Roubion, le 07/04/2022

Le Maire

Hervé ANDEOL

Certifiée exécutoire, compte tenu de la
Publication le 07/04/2022
Et de la réception en Préfecture le 07/04/2022

Le Maire